

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 34 (1954)
Heft: 9

Artikel: 1954, année-charnière pour l'aide américaine à la France
Autor: Dabernat, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888533>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1954

Année-charnière pour l'aide américaine à la France

par

René Dabernat

Rédacteur à « Paris-Presse l'Intransigeant »

Il y a des années où le destin pèse lourd dans la balance des nations : telle est pour la France l'année 1954.

De quelque côté que l'on se tourne, ce ne sont que décisions ou discussions qui mettent à nu des problèmes laissés en suspens depuis si longtemps qu'on finissait par douter qu'ils seraient un jour abordés de front. Au cours des trois derniers mois nous avons eu l'Indochine et Genève, la Tunisie et le voyage éclair du Président du Conseil à Tunis, la demande et l'obtention des pleins pouvoirs pour le redressement économique et financier, la conférence de Bruxelles et le débat sur la C. E. D.

Voici maintenant qu'un nouvel objectif s'inscrit en lettres capitales au fronton des grandes affaires nationales. Il se résume en une phrase qui est en même temps une interrogation : comment la France peut-elle revenir à une situation économique et financière ne comportant pas d'assistance extérieure de caractère exceptionnel ?

Cela ressemble étrangement au slogan que les États-Unis et les pays européens avaient lancé en 1948 au début du Plan Marshall. Il était question alors d'atteindre la « viabilité » en 1952. Seulement, aujourd'hui, la France n'a plus la perspective d'une aide étrangère assurée pour quatre ans. Sa perspective actuelle est même exactement contraire : diminution de plus en plus marquée, puis quasi-disparition des diverses formes d'aide qui ont remplacé le Plan Marshall.

C'est une différence fondamentale et lourde de conséquences car aujourd'hui encore l'assistance américaine joue un rôle essentiel dans le dispositif financier interne et externe du gouvernement français, même si cela ne lui plaît pas. Le passage à un régime plus normal et plus sain posera donc des problèmes considérables. D'où l'importance que prend l'effort entrepris pour recréer les conditions d'un équilibre stable grâce aux pleins pouvoirs. Il ne saurait y avoir le moindre doute : l'économie française se trouve en 1954 devant l'année de son destin.

Un tournant : la fin de la guerre d'Indochine

Apparemment, tout a commencé avec les accords de Genève sur la cessation des hostilités dans les trois États associés d'Indochine. Dès ce moment, en effet, il a fallu se demander quel serait le sort des centaines de millions de dollars « accrochés » à l'Indochine et des dizaines de milliards qui en représentent la contrevalue pour le budget. Il importe donc de dresser un bilan précis. Nous allons le faire.

Mais auparavant il nous paraît nécessaire de souligner que, contrairement aux apparences, la fin de la guerre d'Indochine n'a pas créé le problème de toutes pièces. Elle n'a fait que le mettre en lumière sous une forme particulièrement cruciale et spectaculaire. En réalité, la situation avait déjà commencé à changer avant même qu'on s'en aperçoive publiquement. Aux États-Unis, mais aussi en France, en effet, un puissant courant se développait en faveur du retour à des relations financières moins artificielles entre les deux pays. On ne doit pas oublier à cet égard que la grande crise politique française de mai-juin 1953 se fit sur le thème du redressement économique et financier intérieur, seul moyen connu de parvenir à la solvabilité extérieure.

Venons-en maintenant à notre bilan.

Où en est-on pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 1953 au 30 juin 1954 et que s'est-il passé depuis les accords de Genève ? C'est à cette question qu'il faut répondre.

Il faut distinguer, d'une part l'aide en dollars, dont bénéficie la balance des paiements, et, d'autre part, la fraction de ces dollars qui donne lieu à contrevalue au profit du budget.

En ce qui concerne le premier point, voici la réponse : pendant l'exercice 1953-1954, l'aide américaine officiellement appropriée à la France se monte à 910 millions de dollars, non compris les off-shore et les end-items (matériels tout prêts).

Ces 910 millions de dollars se répartissent comme suit :

— 785 millions de dollars au titre de l'Indochine, dont 400 pour le corps expéditionnaire et 385 pour les armées nationales des trois États associés ;

— 85 millions au titre des fabrications de la France pour ses forces de l'OTAN, en dehors des crédits offshore proprement dits;

— 25 millions pour ce que les milieux officiels appellent « aides militaires diverses »;

— 15 millions pour l'aide économique et technique à la France d'outre-mer.

De cette énumération, un fait essentiel se dégage : en 1953-1954 la majeure partie de l'aide américaine à la France s'est trouvée « accrochée » à l'Indochine. Nous devons donc expliquer, par priorité, pourquoi et comment, après avoir mis en évidence tant de problèmes politiques et humains, la cessation des hostilités laisse apparaître de si sérieuses implications financières.

Pratiquement c'est le cessez le feu qui marque la ligne de partage entre ce que le gouvernement français peut et doit toucher sur les 785 millions de dollars, et ce qui dépend de nouvelles négociations avec les États-Unis.

On estime que 300 à 350 millions de dollars entrent dans la première catégorie; le reste, soit un chiffre compris entre 435 et 485 millions, appartient à la seconde.

Sur la première catégorie, 225 millions étaient effectivement encaissés par le Trésor français au 31 août 1954. Le reliquat viendra dans les prochaines semaines. Mais, dira-t-on, en vertu de quel système la France continue-t-elle à attendre légitimement ce reliquat de l'aide à l'Indochine puisque les hostilités ont pris fin ? Et comment se fait-il d'autre part que si certains dollars peuvent encore être touchés après les accords de Genève, il y en ait une grande partie, à savoir les 435 à 485 millions mentionnés ci-dessus, qui demeurent en suspens en tout état de cause ?

L'explication n'est pas difficile pour peu qu'on sache comment fonctionne ce que les experts appellent le « pipe-line financier indochinois », issu de l'accord franco-américain du 1^{er} mars 1954.

Tout le système repose sur l'idée — à vrai dire logique — qu'il faut à l'origine une dépense française, pour pouvoir justifier ensuite un remboursement en dollars par l'Amérique. Entre les deux opérations il s'écoule un délai moyen de deux mois. C'est la longueur de l'acheminement de l'aide — une fois la dépense française faite — qui a conduit les experts à parler de « pipe-line ». Et c'est elle qui permet de comprendre pourquoi le remboursement américain peut parfaitement intervenir après la cessation des hostilités en Indochine.

En somme, il suffit que la France produise la preuve qu'elle a bien consenti une dépense avant le cessez le feu — fut-ce la veille — pour prétendre valablement à son remboursement.

Des autres composantes du total de 910 millions de dollars indiqué au début, qu'il s'agisse des 85, des 25 ou des 15 millions de dollars, la France n'a presque rien touché.

La situation en francs et en dollars

Sur les 910 millions de dollars qui représentent le total de l'aide américaine appropriée à la France en 1953-1954, quelle est la partie qui, après transformation en francs, allège à due concurrence le budget ? C'est le deuxième point à éclaircir.

Nous avons dit que, sur les 910 millions, 785 étaient « accrochés » à l'Indochine, dont 400 pour le corps expéditionnaire et 385 pour les armées nationales des trois États associés.

Le moment est venu de préciser que seuls les 400 millions de dollars du corps expéditionnaire donnent lieu à une contrepartie en francs pour le budget, soit 140 milliards de francs. Il s'agit de crédits votés l'an dernier par le Congrès dans le cadre de la procédure habituelle, puis officiellement appropriés par la loi du 8 août 1953. Au contraire, les 385 millions des armées nationales ont été acquis à la suite de négociations particulières commencées le 18 août 1953, sur la base du Plan Navarre, par M. Marc Jacquet, alors secrétaire d'État aux États associés et parlant au nom de M. Joseph Laniel, président du Conseil. Ces négociations ont pris fin le 29 septembre suivant par un échange de lettres entre Paris et Washington.

Affectés au budget militaire des États associés les 385 millions de dollars ne pouvaient donc être pris en compte dans les ressources de trésorerie purement françaises. Néanmoins, cette aide supplémentaire a soulagé les finances intérieures de la métropole dans la mesure (60 milliards) où elle est venue relayer la contribution que la France apportait jusque-là au financement des armées nationales indochinoises.

Nous avons indiqué précédemment que la France avait encaissé au 31 août 225 millions sur les 785 millions de dollars « indochinois ». Précisons maintenant que sur cet encaissement 125 millions ont été reçus au titre des dépenses du corps expéditionnaire. Leur contreprix, soit 43 milliards, est donc à la disposition du budget. Mais elle ne forme qu'une petite partie des ressources officiellement attendues en 1954 de la contrepartie en francs d'une fraction importante de l'aide américaine.

Ces ressources sont évaluées à 185 milliards de francs par les documents budgétaires du présent exercice.

Le rôle de l'aide américaine

Le rôle joué par l'aide américaine dans son dispositif financier interne et externe n'a jamais cessé, en effet, d'être considérable, même cette année.

De 1945 à 1947 — c'est-à-dire sans compter l'assistance du temps de guerre — les États-Unis ont accordé à la France plus de deux milliards de dollars de crédits par accords bilatéraux.

De la fin de 1947 au printemps 1948 l'aide dite « intérimaire » (en attendant le Plan Marshall) s'est traduite par 335 millions de dollars supplémentaires, dont les 4/5 sous forme de dons et 75 millions sous forme de prêts remboursables à faible intérêt. Puis ce fut le Plan Marshall proprement dit, qui marqua la fin de l'aide bilatérale et le début d'un système collectif basé sur la coopération européenne. Du 1^{er} juillet 1948 au 30 juin 1953 la France se vit attribuer un total de 2.768 millions de dollars, à quoi se sont ajoutés depuis les 910 millions de dollars que nous avons mentionnés en commençant, et qui, rappelons-le, ne comprennent ni les off-shore, ni les end-items.

Il est donc clair que l'économie et les finances françaises ne pourraient passer sans transition à un régime entièrement différent.

Retenons ceci : la première année du Plan Marshall, l'aide a financé 97 % des importations dollars de la France ; 94,5 % en 1949-1950 ; 69,6 % en 1950-1951 ; 49,1 % en 1951-1952 ; 63,8 % en 1952-1953. Ce qui prouve que même pendant sa meilleure année l'économie française réglait encore la moitié de ses achats dans la zone dollar avec des subsides étrangers.

Quels que soient les progrès enregistrés depuis les derniers mois, on ne saurait oublier que les rentrées déjà enregistrées ou escomptées reposent pour la plus large part sur une certaine conception de la politique étrangère, qu'il s'agisse de la position française dans le sud-est asiatique, des commandes off-shore (d'ailleurs de plus en plus réduites) ou des dépenses des troupes américaines dans la zone franc et des travaux d'infrastructure.

Quant au rôle de l'aide américaine dans les finances intérieures, il est mis en lumière par le tableau ci-contre, qui souligne parfaitement bien, en même temps, comment, après avoir puissamment contribué au financement des programmes de modernisation, la contrevaluer a été affectée, à partir de 1951, au financement des dépenses militaires, d'abord dans des proportions croissantes, puis de façon exclusive.

Là encore une conclusion s'impose : l'importance de l'aide américaine dans le dispositif interne français suffit à elle seule à faire comprendre que le passage à un régime plus normal sera difficile.

Il existe cependant une incontestable volonté de revenir à une situation ne comportant pas d'assistance extérieure de caractère exceptionnel. Parlant le 10 août dernier à l'Assemblée nationale au cours du débat sur les pleins pouvoirs, M. Pierre Mendès-France a déclaré :

« Au cours de ces dernières années, nous n'avons pu arriver à un équilibre relatif que grâce à l'aide généreuse d'un pays ami. Nous avons maintenant à rétablir un équilibre réel sans attendre d'être privés d'une aide qui, dans l'esprit de ceux qui nous la consentent, comme dans notre propre esprit, ne saurait être permanente. »

Le répit pour l'action

Ayant défini l'objectif, le président du Conseil, agissant en l'occurrence comme s'il était son propre ministre des finances, a demandé et obtenu les pleins pouvoirs économiques et financiers pour le réaliser. Seulement l'expérience enseigne qu'il faut toujours beaucoup de temps pour changer les choses. De sorte qu'il faut prévoir des transitions entre le régime actuel de l'économie et des finances françaises — où l'aide américaine tient la place que nous avons vue — et un système à la fois plus normal et plus sains.

Il existe cependant une volonté de revenir à une situation où l'aide américaine n'est plus nécessaire. Cela nécessite de faire face à la situation financière actuelle et de trouver des moyens pour la résoudre.

Les transitions nécessaires dépendent dans une large mesure de l'issue des négociations franco-américaines en premier lieu, sur le sort des dollars « indochinois » qui sont actuellement en suspens, et, en second lieu, de la part que la France pourrait avoir sur les 700 millions de dollars d'aide prévus par le Congrès au titre de l'Indochine pour l'exercice 1954-1955, à supposer que les sommes finalement attribuées ne soient pas versées directement aux trois États associés comme le Congrès en a exprimé le souhait.

En ce qui concerne la balance des paiements il existe cependant un facteur favorable : le niveau des réserves du fonds de stabilisation des changes est satisfaisant et les diverses commandes passées ces derniers mois par l'Amérique à l'industrie française, de même que les travaux d'infrastructure ou autres en cours dans la zone franc pour le compte allié, permettent d'escompter des rentrées en dollars non négligeables pendant quelques mois encore.

Bien entendu, il ne faut rien exagérer. Après tout, les disponibilités du fonds de stabilisation ne font qu'osciller autour de 300 millions de dollars. Mais ce résultat a pu être atteint bien que plusieurs dizaines de millions de dollars aient été déboursés au cours des deux derniers mois : 20 millions au Fonds monétaire international; 58 millions à l'Union européenne de paiements à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau système; 70 millions au titre des emprunts canadiens et américains; tout récemment enfin, 25 millions à la Grande-Bretagne pour son prêt d'après-guerre.

En revanche, la situation financière intérieure offre des perspectives plus sombres.

La préparation du budget de 1955 fait apparaître des problèmes qui ont plusieurs points communs avec la quadrature du cercle. En fait, c'est à travers le prochain budget que les pleins pouvoirs devraient permettre de dessiner la ligne générale des réformes promises. C'est donc à partir de ce moment que la France saura de quel prix elle doit payer le retour progressif à un régime économique et financier ne comportant plus d'assistance extérieure de caractère exceptionnel.

René Dabernat